

CHANGEMENTS MAJEURS À VENIR

Réflexions sur la réforme du code de change



Toujours dans le but de créer un paysage attractif pour les investisseurs, le législateur Tunisien suit la même ligne de changement qui l'a tracé en matière d'encouragement d'investissement.

Après avoir fondé les piliers principaux dans cette matière, La politique législative s'oriente vers l'adoption d'un nouveau cadre financier favorable aux réformes économiques déjà élaborées en matière d'investissement.

Tout en optant pour un système économique ouvert, le ministère de finance vient d'annoncer en décembre 2022, lors de sa participation à une émission sur les dispositions de la loi de finances, que le code de change Tunisien va marquer

prochainement une modification majeure, bien évidemment une modification qui s'introduit dans le cadre de la conformité de la Tunisie aux conditions internationales en matière de change.

Rappelons que le code de change Tunisien a été promulgué en 1976, bien souvent qu'il ne répond plus aujourd'hui aux attentes des investisseurs, comme il constitue de véritables obstacles devant les échanges internationaux. Sa modification devient une nécessité pour les opérateurs du marché qui souffrent de la non-flexibilité des dispositions et procédures mises en place par le code actuel.

Parmi les obstacles majeurs relevant le point, on vient de citer : la fluidité des mouvements de fonds et de transferts qui constitue le problème majeur tant devant les investisseurs



Tunisiens qu'étrangers.

Bel et bien, cette opération est effectuée d'une manière courante par les investisseurs, mais elle est entourée par des procédures rigides, entraînant un retard marquant face à la nature de ces opérations.

En effet, un transfert de fonds nécessite plusieurs documents accompagnés à la demande d'autorisation de transfert. Ces demandes ainsi sont annexées par des lettres explicatives précisant l'objet exact de la demande.² Face à la rapidité des procédures de transfert mises en place par les autres pays d'une part et l'adoption pour la démarche électronique d'autre part, le système tunisien ne peut être que défavorable aux intérêts des investisseurs, ce qui nécessite une intervention par les autorités compétentes.

“

Ces réclamations par les opérateurs économiques portant sur la nécessité de développer le système des transactions financières avec l'étranger ont donné leur fruit finalement.³

La réforme de la politique de change va porter un bouleversement important pour les différents acteurs économiques : investisseurs, startups, sociétés exportatrices, aussi bien les jeunes auto-entrepreneurs, qui sont encore touchés par les inconvénients de système actuel.

Bien souvent, l'autre problème qui a été fortement enlevée par les sociétés agissant dans le secteur de commerce en ligne, consiste dans les obstacles prévus par le système face à l'acquisition du trafic sur les plateformes internationales pour faire connaître leurs sites de vente en ligne.⁴

Cet obstacle est en relation ainsi au plafond annuel fixé pour la carte technologique internationale, qui est utilisée exclusivement sur internet.

Rappelons ainsi que cette carte a été mise en place par la Banque de Tunisie, dans le cadre du projet national de développement de l'économie numérique.⁵ Certes, elle donne droit à la réalisation des transferts d'un montant annuel semble dérisoire fixé à Mille dinars pour les personnes physiques et 10.000 Dinars pour les sociétés.

Afin de faire face à ces obstacles, l'évolution de l'environnement monétaire semble primordiale. D'ailleurs, le système financier international s'est profondément modifié au cours des années 90 dernier siècle.

[2] https://www.bot.gov.tn/bct/siteprod/documents/Document_20200812_fr.pdf
[3] <https://lapresse.tn/152891/loi-relative-aux-transactions-financieres-avec-etranger-et-le-code-des-changes-objectif-equilibrer-les-finances-publiques/>

4[<https://lapresse.tn/152891/loi-relative-aux-transactions-financieres-avec-letranger-et-le-code-des-changes-objectif-equilibrer-les-finances-publiques>
5<https://www.bt.com.tn/carte-technologique-international-entreprises>



De cela, on constate que l'intervention du législateur National dans ce secteur est retardée par rapport aux efforts internationaux.

En outre, la réforme de dispositions de code des changes est une nécessité pour le développement et la croissance de l'économie Tunisienne.

En effet, le système financier influe sur la croissance de l'économie à travers l'allocation capitale en transférant l'épargne vers les besoins de financement.⁶



Il s'agit alors d'une relation étroite entre les deux secteurs ; et par conséquent, un mauvais système financier peut avoir des effets désastreux sur l'économie de pays⁷

La volonté de l'État de créer un cadre attractif pour les investisseurs est affirmée par l'amélioration et le développement des textes législatifs portant sur l'encouragement dans le milieu d'investissement et des affaires. A cet égard et afin d'accélérer le rythme modeste de croissance, le législateur décide de prendre un pas révolutionnaire vers la modernisation et l'assouplissement des dispositions de la réglementation de changes.

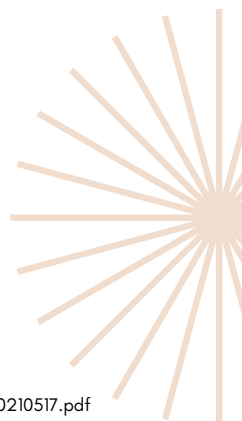
En effet, la révision de la réglementation de change vise à faciliter le travail des investisseurs Tunisiens et étrangers⁸ d'une part et à augmenter le niveau des exportations et de l'épargne nationale et améliorer le niveau des réserves en devises d'autre part.⁹

Les ateliers de travail qui ont pris part, la ministre des finances, le ministre de l'économie et le gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, le président de l'UTICA et des représentants du secteur privé, sont **en cours de mettre en place les dernières retouches de la nouvelle réglementation.**



Et c'est au cours des conférences suivies ces ateliers que les différents intervenants sur le projet de réforme ont révélé le contenu de quelques points sur celle-ci .

Comme ils ont déclaré, la modification portera principalement sur la révision de:



[6] <https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2012-2-page-9.htm#:~:text=Le%20r%C3%B4le%20du%20syst%C3%A8me%20financier,celles%20ue%20recherchent%20les%20emprunteurs.>

[7] <file:///C:/Users/dell/Downloads/173-Article%20Text-581-1-10-20210517.pdf>

[8] <file:///C:/Users/dell/Downloads/173-Article%20Text-581-1-10-20210517.pdf>

[9] <https://lapresse.tn/152891/loi-relative-aux-transactions-financieres-avec-letranger-et-le-code-des-changes-objectif-equilibrer-les-finances-publiques/>



01

La modification de la durée de séjour de l'investisseur et le change de devises ¹⁰

02

La libéralisation des opérations courantes, des opérations d'investissements

03

La révision de notion de résidence adoptée par le code de change actuel

Sous les promesses sincères de différentes autorités intervenantes à la réforme de ce code que nous attendons avec une grande impatience que la réforme majeure du code des changes sera mise en place prochainement.

Le gouverneur de l'Institut d'émission
 « **Le code de change facilitera le travail de l'investisseur, qu'il soit tunisien ou étranger. Il comporte des procédures liées à l'octroi des autorisations et l'ouverture d'un compte courant, ainsi que d'autres points tels que la durée du séjour de l'investisseur et le change des devises** » ¹²

Ainsi **M. Abassi le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) a insisté sur le fait que:**

« Ce nouveau code sera capable de libérer progressivement et totalement le dinar tunisien ». ¹³

D'une manière concomitante, Le ministre de finance a rappelé de l'objectif primordial de cette Modification qui réside dans :

« Le rétablissement progressif des équilibres des finances publiques, l'amélioration du rendement et des procédures du régime de change, ainsi que celle du climat de l'investissement et des affaires » ¹⁴



Ces révisions donnent des signes positifs sur une réglementation favorable aux échanges internationaux

Le ministre de finance Mme Sihem Namsia Boughdiri vient d'expliquer ainsi que la réforme permettra de « **s'adapter à l'évolution technologique dans les transactions financières dans le cadre de l'économie numérique mondiale et la numérisation des opérations financières avec l'étranger** » ¹¹

Et pourquoi pas un changement qui adopte la réglementation des opérations effectuées en cryptomonnaies en Tunisie ?

[10] <https://www.entreprises-magazine.com/banque-centrale-de-tunisie-vers-la-revision-du-code-de-change/>

[11] <https://www.agenceecofin.com/reformes/0103-106016-tunisie-le-gouvernement-prepare-un-projet-de-loi-sur-les-transactions-financieres-avec-letranger-et-le-code-des-changes#:~:text=Ce%20projet%20de%20loi%20vise,l'investissement%20et%20des%20affaires.>

[12] <https://www.webmanagercenter.com/2023/01/02/498926/bientot-un-nouveau-code-de-change-selon-les-monetaristes-du-pays/>
 [13] <http://french.xinhuanet.com/20230105/71f593192c6b419f8c0ff2a45a9e4822/c.html>

[14] <https://lapresse.tn/152891/loi-relative-aux-transactions-financieres-avec-letranger-et-le-code-des-changes-objectif-equilibrer-les-finances-publiques/>